Rapport d'activité 2024

Pôle Ressources Handicap 76

Rapport d'activité 2024

Introduction

Le Pôle Ressources Handicap de Seine-Maritime entame sa quatrième année d'activité.

Au quotidien, le PRH 76 œuvre à créer des articulations entre le droit commun et le champ spécialisé, participant à l'ouverture des établissements et services médico-sociaux et à la transformation de l'offre médico-sociale. Il est régulièrement sollicité par nos partenaires des Centres Médico-Sociaux qui orientent des familles fragilisées par le handicap, des parents épuisés, et il contribue activement, de ce fait, à la prévention des risques intrafamiliaux et de la maltraitance. Il maille le territoire seinomarin avec des permanences pour toucher les publics les plus éloignés des services de soins, de dépistage et favorise leur accès aux droits sociaux. Enfin, il contribue à soutenir les parentalités et l'accès aux loisirs pour tous. A son échelle, et avec ses partenaires, il contribue à changer le regard sur le handicap et à concourir au vivre-ensemble. Pour autant, nous pensons que les objectifs que nous visons ne peuvent être atteints que si nos actions sont entreprises sur le temps long, évaluées, réajustées et menées conjointement avec nos partenaires. Or, la question de la pérennisation de ce service se pose toujours, qui plus est, dans une conjoncture nationale délicate.

Nous reconnaissons jusqu'aujourd'hui l'effort, l'implication et le soutien de nos partenaires institutionnels dans le déploiement de ce service depuis sa création. Car si le service a pu tirer des bénéfices jusqu'alors de son caractère innovant, de la matérialisation d'une politique ambitieuse du vivre-ensemble, force est de constater que son enjeu actuel se concentre sur la pérennisation de son action. Mais cet enjeu, c'est aussi celui des institutions et de leur capacité à soutenir les dispositifs qui incarnent leurs orientations sur le long terme. C'est l'enjeu de dépasser le simple effet de l'incantation de beaux concepts et de leur donner une vie concrète, d'engager des dynamiques efficaces de transformation sociale.

L'année 2024 a été marquée par le lancement et le déploiement de la Charte « pour un accueil de loisirs inclusif » de Seine-Maritime. A ce jour, elle compte près de 30 adhésions de collectivités et associations gestionnaires de 146 Accueils Collectifs de Mineurs.

L'équipe du PRH 76 a accueilli 3 nouvelles professionnelles en 2024 :

- Jessica Hallebard, référente territoriale Sud, succédant à Eugénie Lesage ;
- Lénaëlle Carpentier, animatrice de la Charte « pour un accueil de loisirs inclusif » de Seine-Maritime ;
- Mélanie Descamps, cheffe de projet.
- Céline Guillaumin, en congés maternité, a été remplacée par Ludovic Lefèbvre, de mars à octobre 2024.

Depuis l'ouverture du PRH 76 en mars 2021, c'est 558 enfants et jeunes qui ont été accompagnés par le service sur l'ensemble du département.

Réalisations clés

En 2024, 636 interventions du PRH 76 auprès des familles et des partenaires ont été comptabilisées, contre 809 en 2023.

Les accompagnements de familles

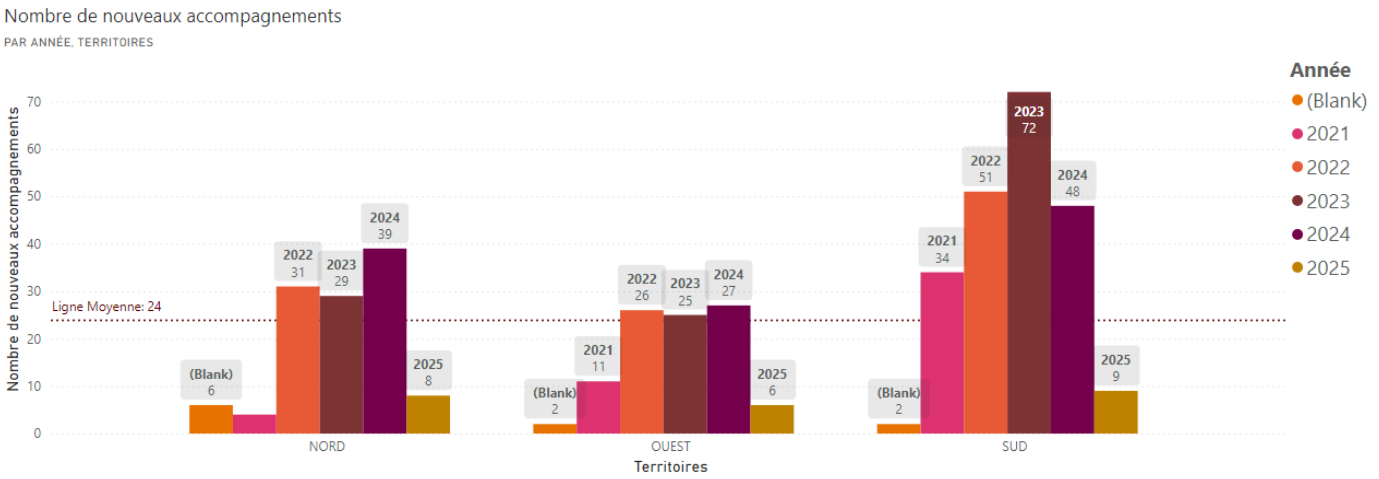

En 2024, le nombre d'accompagnements de familles sur le département a légèrement diminué par rapport à 2023, passant de 124 nouveaux enfants ou jeunes en situation de handicap a 114. A ces accompagnements, s'ajoutent à la file active de 2024, les accompagnements non résolus des années précédentes et encore en cours en 2024.

Sur le territoire Nord le nombre d'enfants / jeunes (39) a progressé par rapport aux années précédentes et dépasse l'objectif de 30 enfants en file active.

Sur le territoire Ouest, la file active est stable.

Sur le territoire Sud, la file active a nettement diminué, passant de 72 nouveaux accompagnements en 2023 à 48, en 2024. Ce résultat s'explique par les carences en personnel sur le territoire Sud en 2024 :

- Départ d'Eugenie Lesage en février et prise de poste de Jessica Hallebard en avril ;
- Remplacement de Céline Guillaumin de mars à octobre.

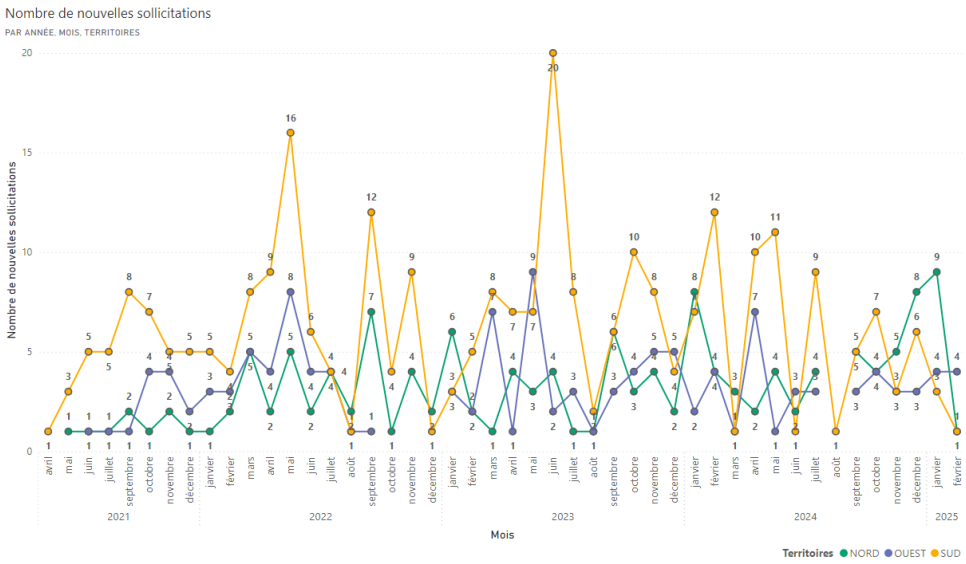

Durée moyenne d'accompagnement :

La durée moyenne d'accompagnement est de 101 jours sur l'ensemble du territoire seinomarin.

La durée moyenne d'accompagnement sur le territoire Sud tend à s'allonger du fait de la complexification des situations rencontrées et du manque de solutions à proposer. Cette augmentation est également liée aux prises de poste de Jessica Hallebard et de Ludovic Lefèbvre (en remplacement de Céline Guillaumin) qui ont dû prendre connaissance progressivement d'un environnement partenarial étendu pour pouvoir répondre aux attentes des familles et des partenaires.

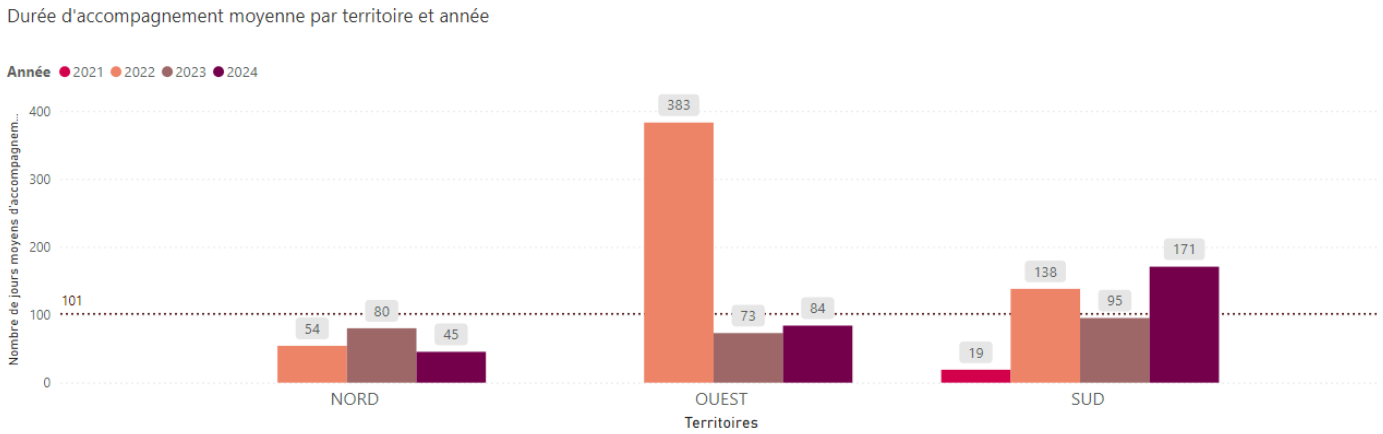

Délais d'intervention du service :

Le délai d'intervention moyen sur l'ensemble du territoire seinomarin est de 20 jours entre le premier contact avec la famille ou le partenaire et la première visite d'évaluation auprès de la famille.

Sur le territoire Sud, il se stabilise autour de 28 jours du fait du nombre d'accompagnements simultanés plus important et d'une liste d'attente un peu plus conséquente.

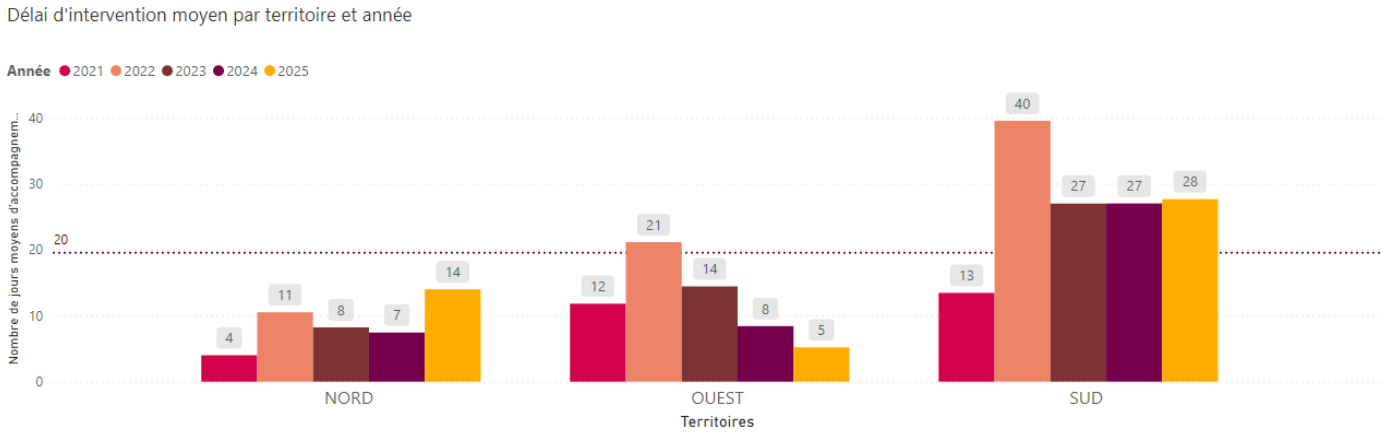

Demande :

56,6 % des nouvelles sollicitations proviennent des familles en 2024, contre 53,9% en 2023.

Au moment du premier contact, 45,2% des familles se déclarent en attente de diagnostic ou de notification MDPH ou bien encore, de place en établissement/service médico-social (53,9% en 2023).

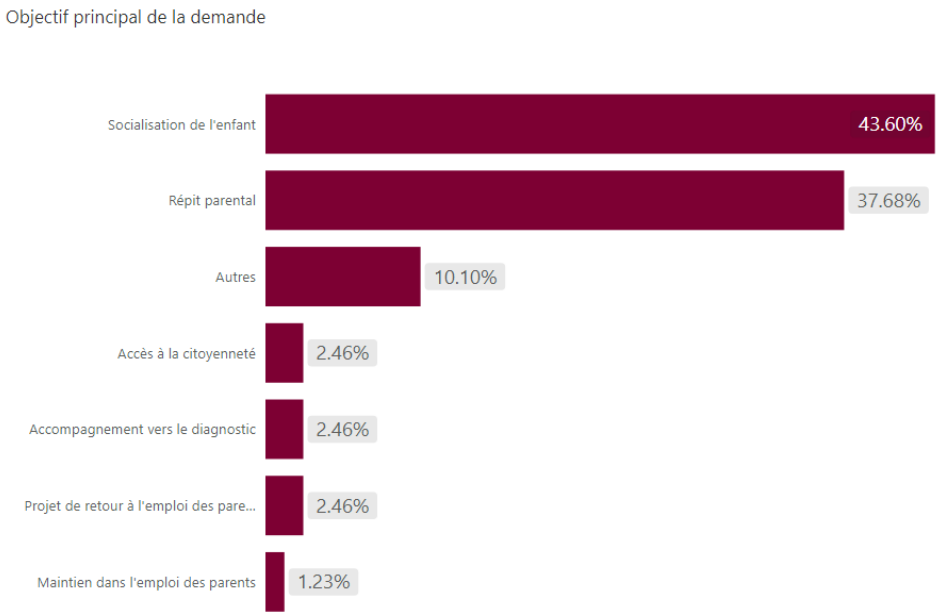

La socialisation de l'enfant/jeune et le répit parental demeurent les principaux objectifs des sollicitations qui sont adressées au PRH 76. Il est à noter que ces demandes surviennent de plus en plus lorsque l'enfant/jeune voit son temps de scolarisation se réduire, sans accompagnement par le milieu spécialisé. Dans ces situations, peu de réponses peuvent être proposées aux familles, en dehors de celles qui concernent les temps périscolaires.

Répartition géographique des accompagnements de 2021 à 2024 :

Grâce aux permanences du PRH 76 qui maillent le territoire seinomarin, le rayon d'intervention effectif du PRH 76 s'élargit progressivement. Ces permanences permettent de toucher les familles les plus éloignées des services.

En comparaison avec l'année 2023, davantage de familles résidant dans la communauté de communes Côte d'Albâtre, sur l'Est du Département, ou encore le long des Boucles de la Seine, sont accompagnées par le service.

Les pôles urbains et les territoires avec lesquels des coopérations sont engagées concentrent la majorité des interventions de l'équipe.

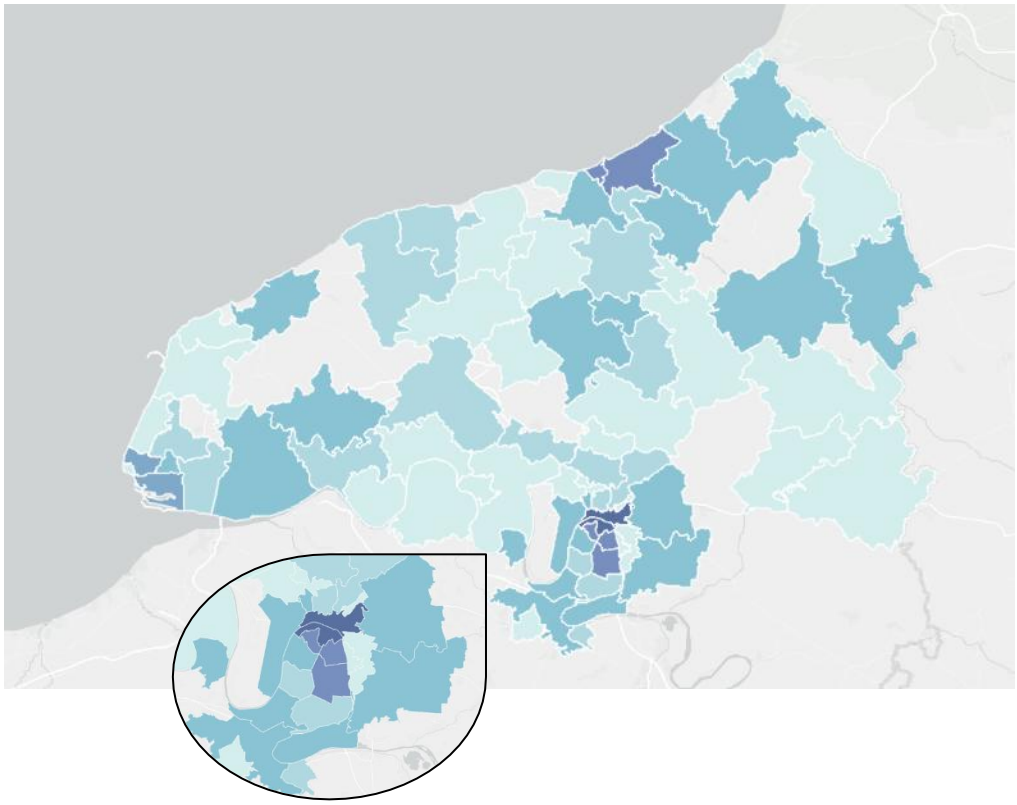

Concrétisation des accompagnements :

En 2024, 74,6% des projets d'inclusion ont été concrétisés par un accueil effectif de l'enfant (64%, en 2023). Ce taux de concrétisation est en progression depuis 2022.

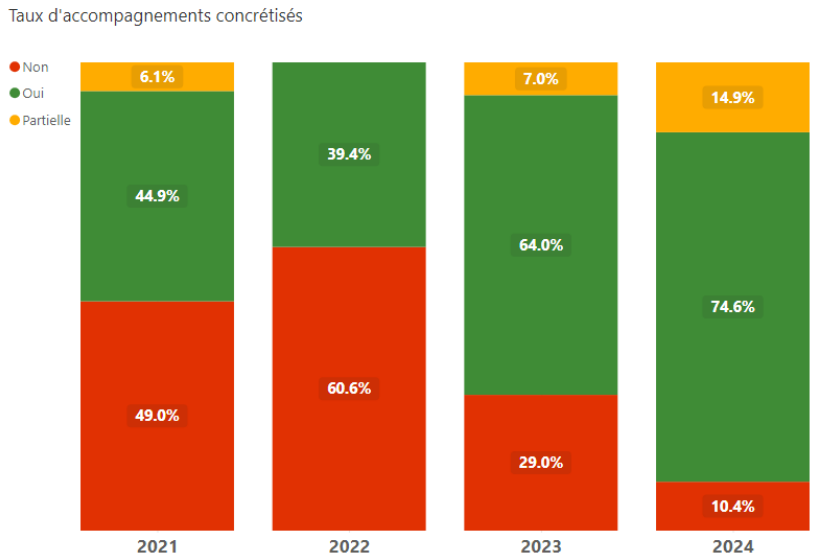

Seules 5% des situations d'accompagnement ont nécessité un appui technique fourni par le milieu spécialisé. Ce chiffre peut s'expliquer par le fait que dans la plupart des situations, le fait de proposer un soutien, des outils et de la réassurance aux équipes des structures d'accueil suffit à concrétiser l'accueil de l'enfant/jeune. Mais nous l'expliquons également par la difficulté pour les partenaires d'accueil à identifier, solliciter et mobiliser les fonctions ressources des établissements et services médico-sociaux pour favoriser l'accueil dans le droit commun des enfants/jeunes hors de leurs files actives.

Il sera nécessaire pour l'équipe du PRH 76 de mieux identifier les fonctions ressources des établissements et services médico-sociaux et de contribuer à fédérer localement des réseaux d'appui technique pouvant être sollicités directement par les équipements d'accueil du milieu ordinaire.

Les profils des enfants et jeunes accompagnés

La majorité des accompagnements concernent des enfants de 4 à 11 ans, au moment de la première évaluation.

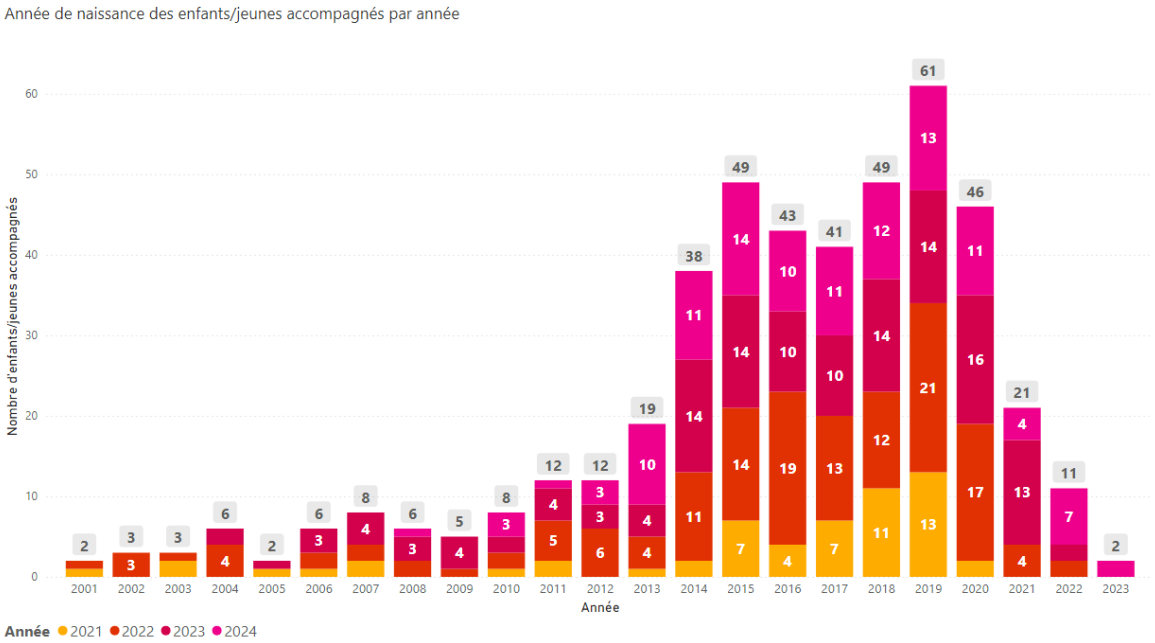

En 2024, les enfants et jeunes présentant des troubles du spectre de l'autisme représentent la grande majorité des accompagnements. 3 enfants/jeunes sur 4 sont de sexe masculin.

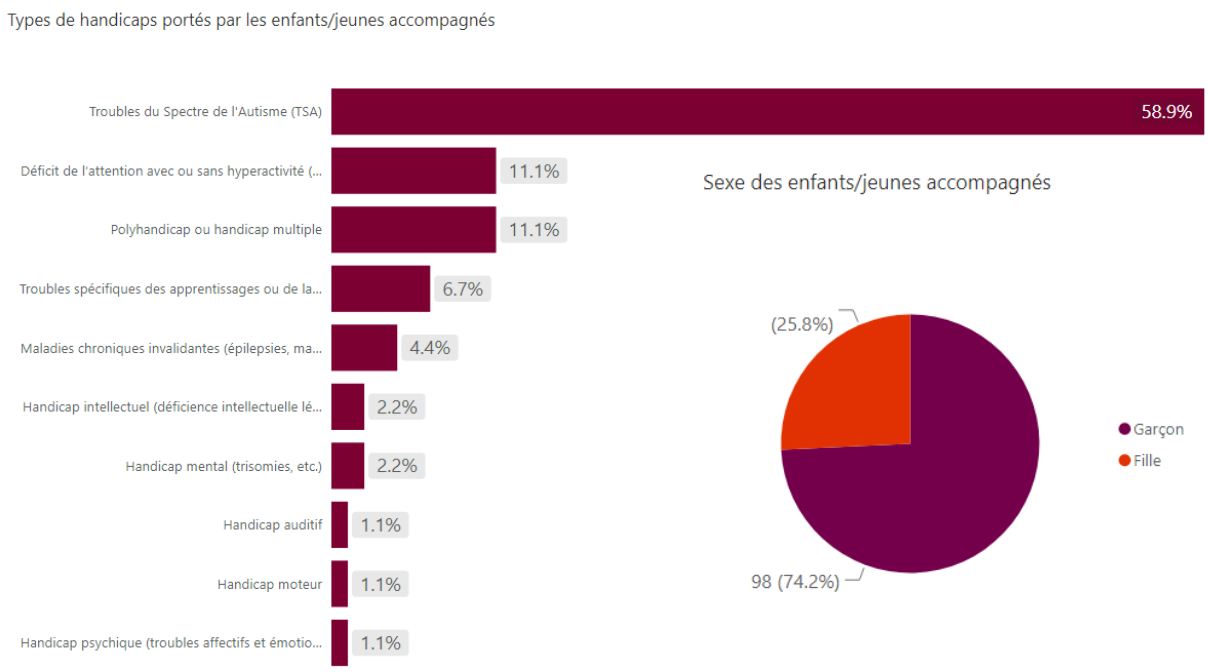

Scolarité :

Sur l'ensemble des années d'exercice, en comparaison avec le résultat de 2023, le taux d'enfants/jeunes de 3 à 16 ans scolarisés à temps plein au moment de la première évaluation, est en augmentation (44.9% en 2024, contre 40.2% en 2023).

Le taux d'enfants/jeunes déscolarisés totalement est quant à lui en diminution (17.3% en 2024, contre 19.6% en 2023).

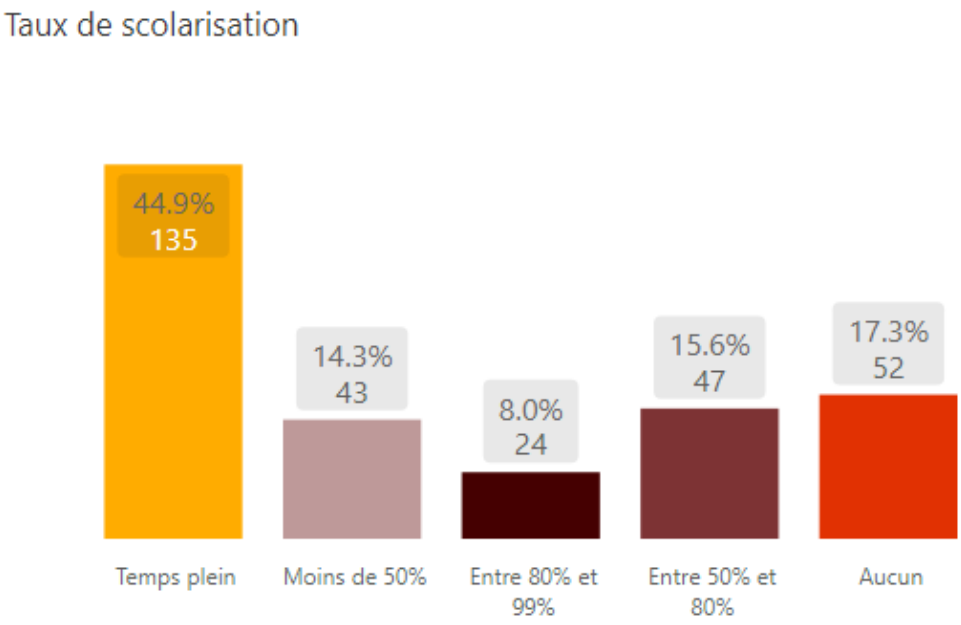

L'entrée en scolarisation, la maternelle, CP et le début du collège sont les périodes où les enfants/jeunes sont le plus sujets à être déscolarisés. La période élémentaire est le plus sujet à une scolarisation partielle.

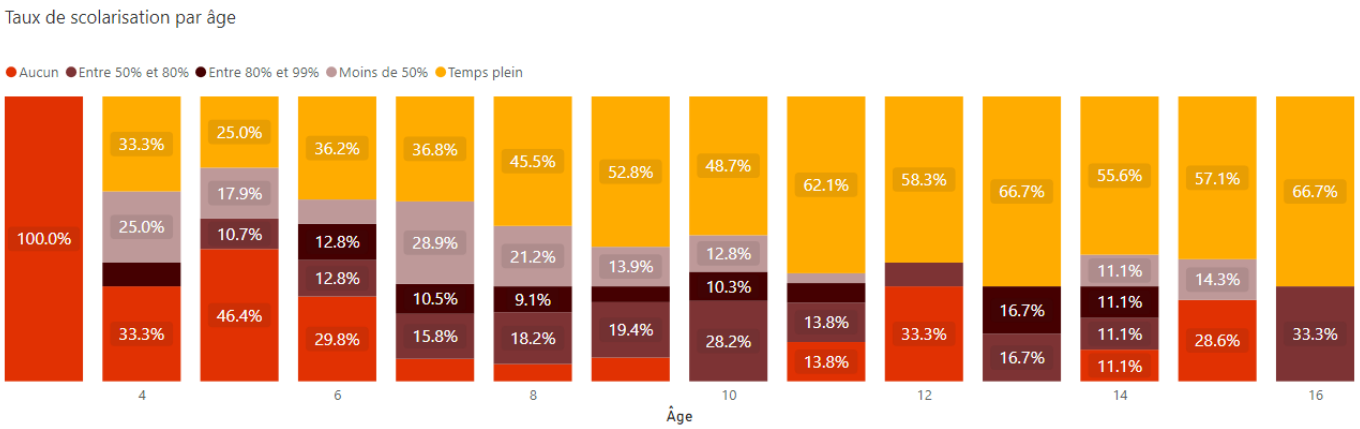

En 2024, 50% des enfants/jeunes de 3 à 16 ans scolarisés sont accompagnés par un.e AESH, contre 39.1% en 2023.

Diagnostic :

Le CAMSP du CHU de Rouen, le CAMSP Henri Wallon (APAJH) de Dieppe et le CRANSE sont les services qui adressent le plus de familles vers le PRH 76.

Toutes années confondues, l'âge moyen (décimal) de diagnostic sur le territoire Nord augmente de 3.98 ans en 2023 à 4.6 ans en 2024. Sur le territoire Ouest, il diminue de 3.51 ans en 2023 à 3.3 ans en 2024. Sur le territoire Sud, il augmente de 2.35 ans en 2023 à 2.9 ans en 2024.

Au-delà des variations observées en un an, nous notons de fortes disparités entre territoires en matière d'accès au diagnostic. Nous précisons que ces chiffres sont à interpréter avec précaution car établis sur une base déclarative, au moment de la première évaluation.

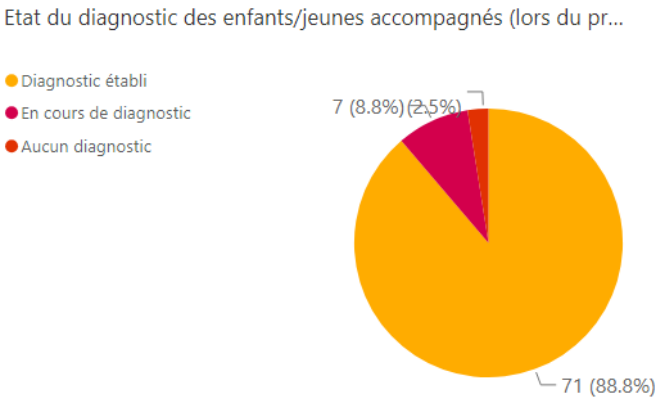

En 2024, 88.8% des enfants/jeunes ont un diagnostic établi lorsque leur famille sollicite le PRH 76, contre 90.5% en 2023.

Suivi spécialisé :

En 2024, 46.8% des enfants/jeunes s'adressant au PRH 76 bénéficient d'un suivi ou d'un accompagnement spécialisé (principalement dans les CAMSP, CMP ou Hôpitaux de jour), contre 59.9% en 2023.

Profil des familles accompagnées

En 2024, 36.9% des familles sont monoparentales, contre 45.7% en 2023.

Fratries :

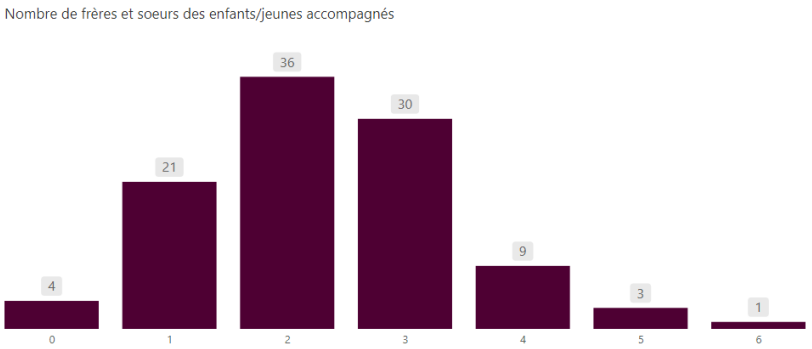

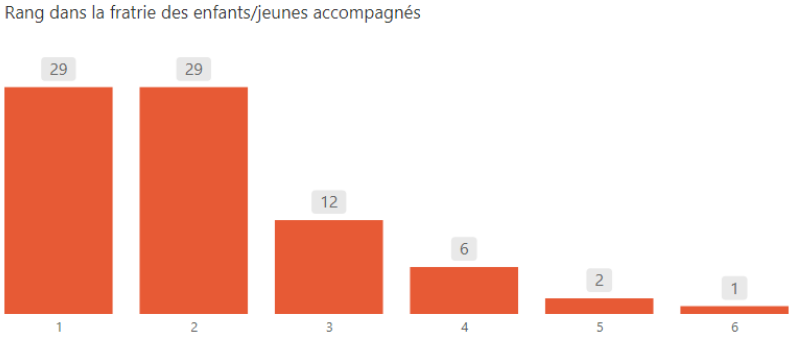

Il arrive de plus en plus fréquemment que plusieurs membres d'une même fratrie soient en situation de handicap, avec pour effet une majoration des risques intrafamiliaux liés au handicap. Pour comptabiliser ces situations, nous envisageons de mettre en place un nouvel indicateur de mesure en 2025.

Vie professionnelle des parents :

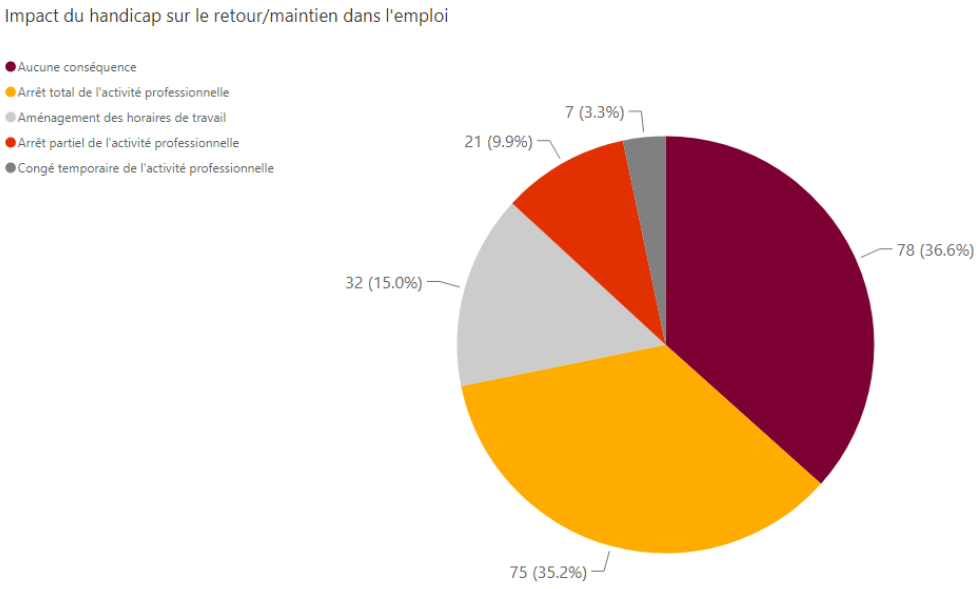

Toutes années d'exercice confondues, le handicap de l'enfant a eu pour conséquence l'arrêt total de l'activité professionnelle pour au moins un des parents pour 35.2% des parents. Seuls 36.6% des parents déclarent que le handicap de leur enfant n'a pas eu de conséquence sur leur activité professionnelle.

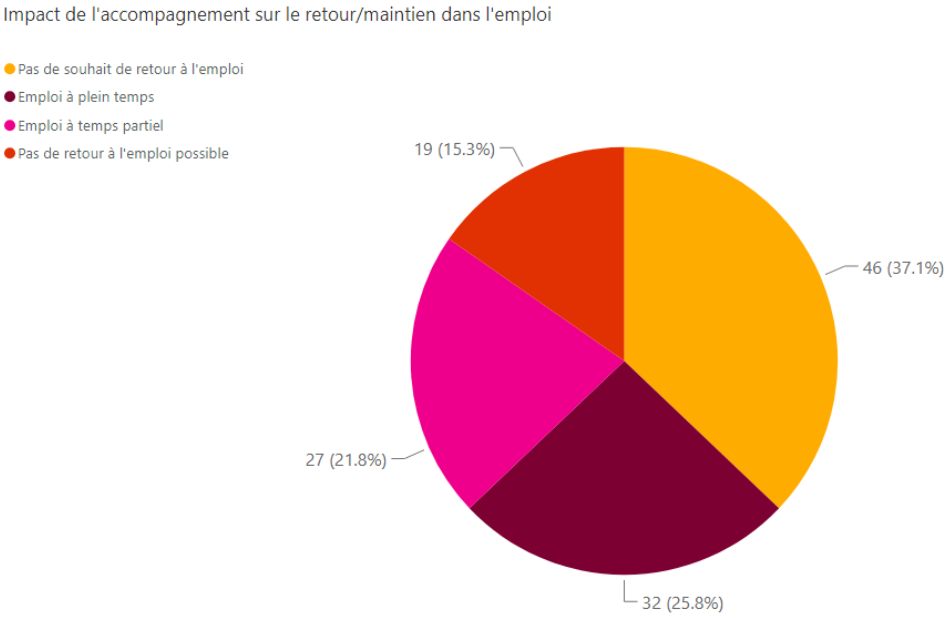

L'accompagnement proposé par le PRH 76 a permis à 47.6 % des parents de se maintenir ou de retrouver un emploi à temps plein (25.8%) ou à temps partiel (21.8%).

Accès aux droits :

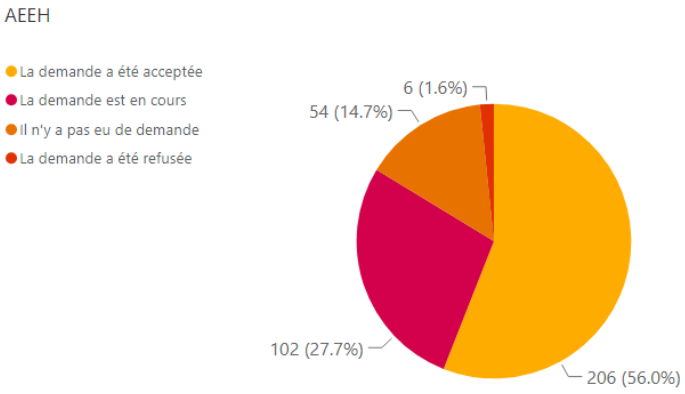

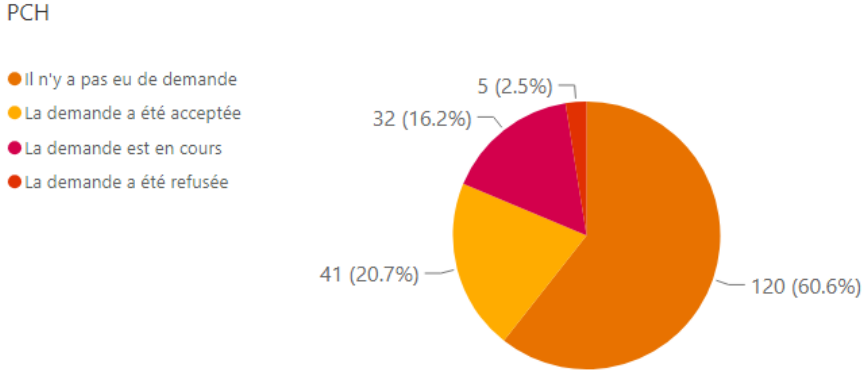

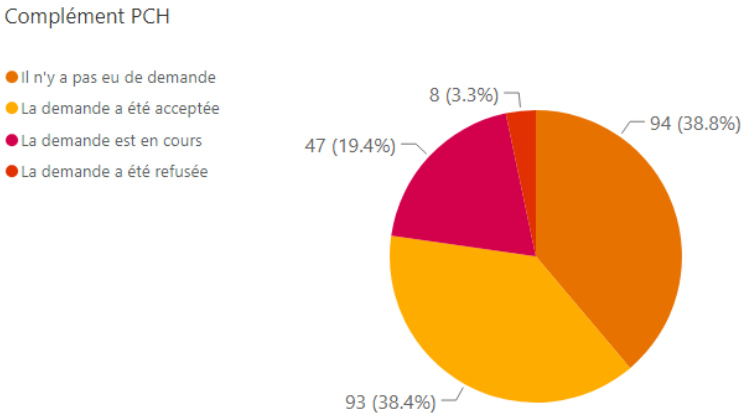

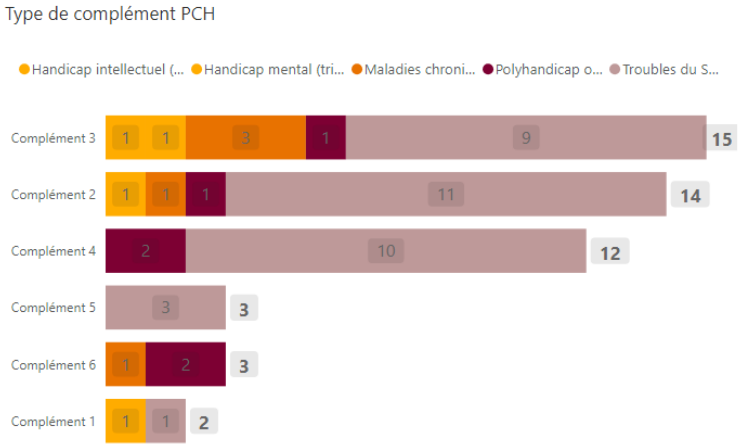

Evaluation

Dans la phase de suivi post-accompagnement, le PRH 76 évalue son intervention auprès des familles.

Globalement, les familles accompagnées par le PRH 76 sont satisfaites de l'accompagnement proposé et des solutions proposées. Le temps d'accueil dans le milieu ordinaire est jugé conforme au projet d'inclusion co-construit en amont dans 86.7% des cas (83% en 2023) et le lieu d'accueil répond aux attentes dans 93.8% des situations (95.7% en 2023).

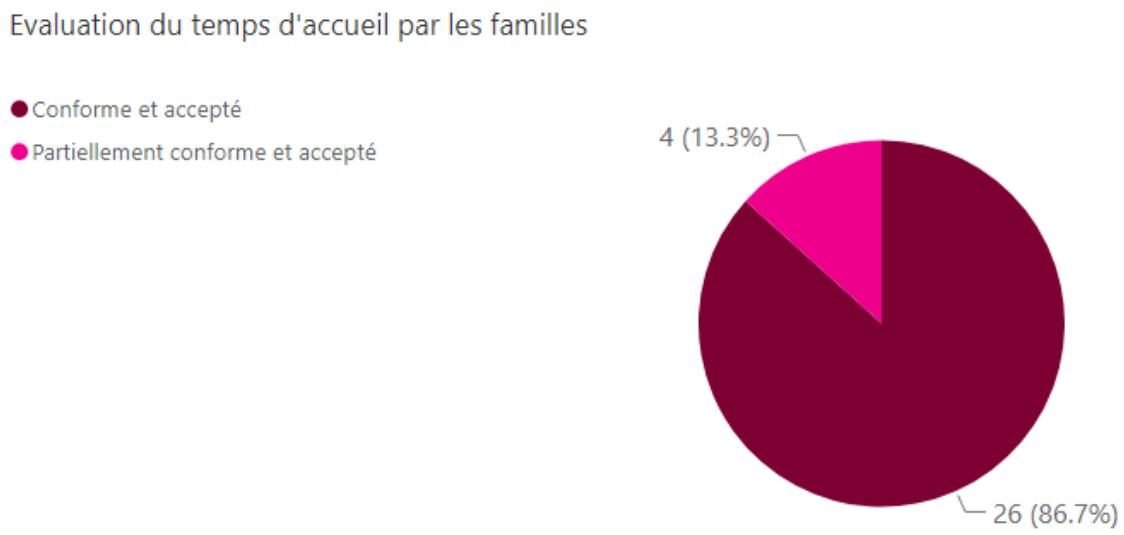

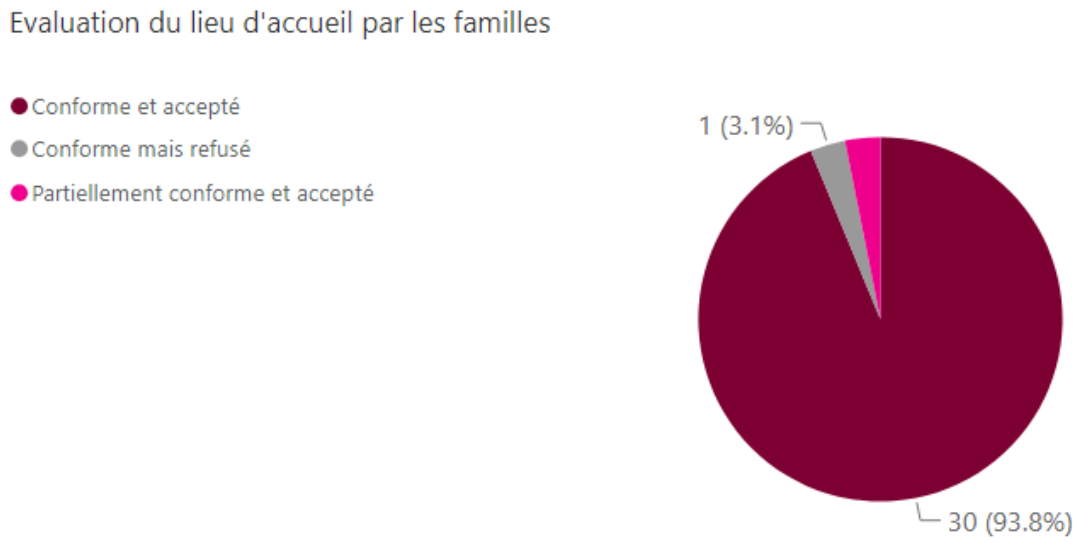

L'activité partenariale

En 2024, 49 fiches actions partenariales ont été créées pour formaliser et piloter les partenariats développés pour engager les dynamiques inclusives (en dehors de l'accompagnement des familles). Elles sont réparties comme suit :

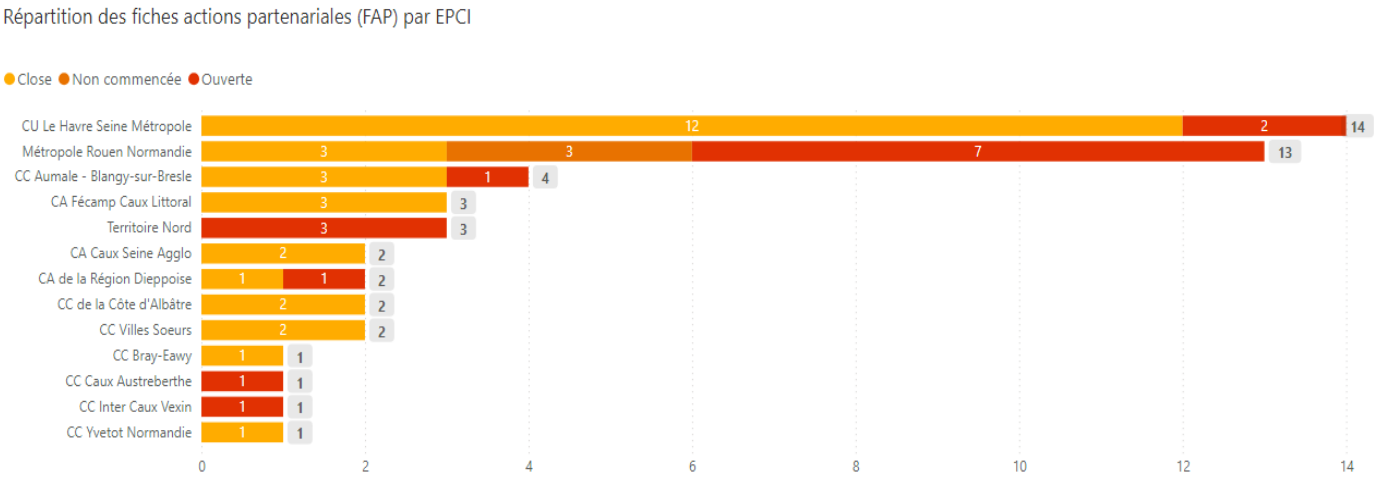

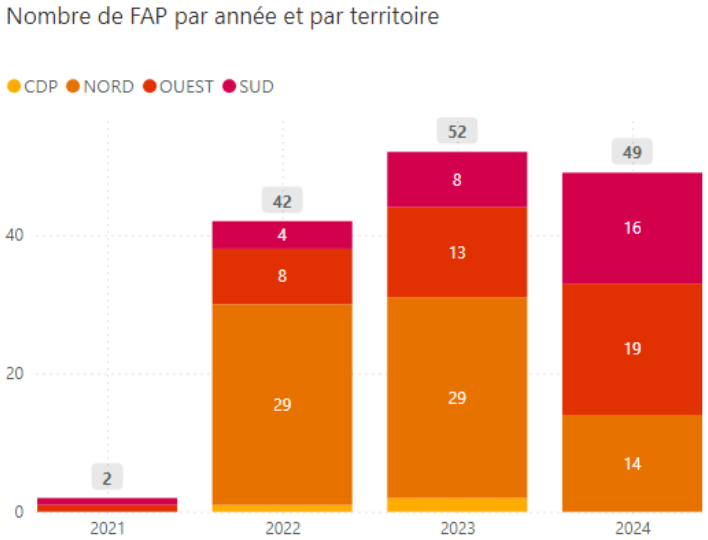

En 2024, 242 personnes ont bénéficié d'une sensibilisation par le PRH 76 dans le cadre de l'accompagnement des familles et des actions partenariales menées sur le territoire seinomarin. Elles étaient 359 en 2023.

L'activité de sensibilisation est donc en baisse, probablement liée à la prise de fonction de deux référents territoriaux sur le territoire Sud et à leur attention davantage reportée sur l'accompagnement des familles.

En 2024, les animateurs.rices d'accueils de loisirs représentent 71.43% des personnes sensibilisées par le PRH 76. Il demeure plus difficile de parvenir à toucher les assistantes maternelles, faute de disponibilités identifiées, pour les accompagner dans leur montée en compétence.

Les accueils collectifs de mineurs :

En 2024, plusieurs équipes d'animation ont bénéficié d'un accompagnement par le PRH alliant apports théoriques et créations d'outils.

- Les référents périscolaires de la **Ville de Dieppe,**
- L'équipe de l'accueil périscolaire de **Montivilliers,**
- L'équipe de l'accueil périscolaire et ACM de **Saint-Aubin-Lès-Elbeuf,**
- L'équipe ACM de **Malaunay,**
- L'équipe ACM « Arc en Ciel » de **Petit-Quevilly,**
- Le PRH 76 a, par ailleurs, été associé au groupe de travail « Inclusion des Enfants en situation de handicap » avec tous les porteurs d'ACM de **l'EPCI Aumale-Blangy.**

Ces projets coconstruits et adaptés aux demandes et besoins, se déroulent sur une ou plusieurs séances et s'étendent sur une durée plus ou moins longue, selon les besoins des personnes et la disponibilité des animateur.trice.s.

Le déploiement de la charte d'accueil inclusif est un levier pour accompagner de nouvelles structures ACM et répondre à des besoins importants.

En effet, au cours des rencontres avec les ACM, les référentes territoriales recueillent les besoins spécifiques des structures et les éléments d'un contexte complexe. Les profils des enfants en situation de handicap semblent plus difficiles et mettent parfois à mal les équipes composées d'animateur.trice.s professionnel.le.s mais aussi volontaires (BAFA). Le secteur connaît actuellement des difficultés de recrutement et de stabilisation des équipes en place. Le BAFA, accessible dès 16 ans depuis 2024, a pour conséquence un rajeunissement des équipes. Le taux d'encadrement en périscolaire est lui aussi éprouvé par le profil de certains enfants. Les solutions proposées par le droit commun ont besoin d'être renforcées par rapport à la complexification des situations.

En 2024, les partenariats entre le PRH76, les collectivités et les structures d'accueil continuent de se développer sur l'ensemble du territoire départemental.

On observe au cours de cette année un équilibrage de la présence de PRH76 sur

l'ensemble du département. Un fort développement des actions a eu lieu sur le territoire Ouest et notamment sur la métropole Havraise.

Les autres partenariats :

Outre les sensibilisations, les référentes territoriales ont aussi développé de nouvelles formes de partenariats, en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales, notamment. Des sollicitations ont également été faites au PRH76 pour accompagner les Ecoles de musiques et conservatoires.

L'équipe du PRH continue de s'inscrire activement dans les dynamiques de projets à visée inclusives locales, via la participation à l'organisation et/ou la mise en œuvre d'évènements : journées à thèmes, forums, salons, etc.

Focus sur les sensibilisations en écoles de musique et conservatoires :

Le PRH76 a été sollicité pour la première fois depuis sa création par des écoles de musique ou conservatoire qui souhaitent s'inscrire dans une démarche inclusive et ont besoin d'appui.

Une sensibilisation a été mise en place au **conservatoire Honegger,** à la demande de la structure ; Le PRH76 a souhaité répondre positivement à cette sollicitation d'une nature nouvelle. Un temps de sensibilisation a ainsi été proposé en septembre 2024, en coanimation avec une éducatrice du CMPP Kergomard dans le but de sensibiliser l'ensemble des enseignants musique (EM) au handicap et de permettre l'inclusion des enfants au sein du conservatoire. Le **Conservatoire de Saint Valéry en Caux** et **l'Espace Musical de Blangy sur Bresle** ont également été concernés par des sensibilisations.

Focus sur les coopérations au sein des CTG :

Le développement des CTG est un levier d'action pertinent pour le PRH76 : il permet de s'inscrire dans un réseau structuré par ce conventionnement entre CAF et collectivités. Le PRH76 se positionne progressivement à la fois comme ressource pour les travaux relatifs à l'inclusion, mais aussi comme possible co-animateur de groupes de travail dédiés et acteur d'une dynamique territoriale globale et concertée.

Les **CTG des communautés de communes de Caux Seine Agglo, de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,** comportent un axe handicap inclusion. La CTG d'**Elbeuf sur Seine**, couplée avec les travaux de la **Cité Educative,** contient également un axe « inclusion handicap » et un groupe de travail partenarial incluant des parents.

Notre implication permet de rendre visible l'action du PRH 76 auprès des familles et des professionnels mais également de venir en appui à l'animation d'une communauté éducative à visée inclusive; d'évaluer en concertation avec les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse les besoins, les difficultés, les leviers pour l'accueil inclusif des enfants et des jeunes en situation de handicap ; de dégager collectivement des réponses à apporter et de contribuer à structurer la dynamique inclusive à l'échelle d'un territoire.

Le PRH 76 s'est également inscrit dans la démarche de diagnostic du territoire de la **Communauté de Communes Aumale-Blangy** en participant aux groupes de travail.

Le maillage du territoire par les permanences :

Les permanences rendent possible une présence régulière et identifiée au plus près des bassins de vie des familles et au plus près des partenaires d'accueil.

En 2024, 3 nouvelles permanences du PRH76 se sont mises en place :

- Sur le territoire de la **Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre**
- Au centre social Oxygène **à Dieppe**
- Au centre Social des **Hauts de Rouen**

En 2025, deux autres permanences devraient s'ouvrir :

- Sur le territoire de la **Communauté de Communes Terroir de Caux**
- Au centre social Simone Weil dans le **QPV Grammont-Orléans-Saint Sever à Rouen**

Les autres actions menées en 2024

La carte interactive des actions partenariales permet de visualiser notre présence à travers le département et la diversité des actions conduites. https://www.prh76.fr/accueil/nos-actions/

Entre autres projets, l'équipe du PRH 76 a participé aux évènements marquants suivants :

- Journée départementale de la charte d'accueil inclusif en ACM
- Forum de la Communauté 360 Le Havre pointe de Caux
- Salon des solidarités de l'UTAS Le Havre pointe de Caux en avril 2024
- Nuit du Handicap aux côtés de la ville de Montivilliers en juin 2024
- Semaine de la petite enfance Inter Caux Vexin
- Journée inclusive autour du sport mai 2024
- Journée des aidants à DIEPPE et 2 demi-journées délocalisées en milieu rural en Mai-juin 2024
- Espace de parole handicap et adolescence Le Havre Pointe de Caux
- Forum des familles de Bolbec

La Charte « pour un accueil de loisirs inclusif » de Seine-Maritime

📢 LANCEMENT OFFICIEL DE LA CHARTE POUR UN ACCUEIL DE LOISIRS INCLUSIF DE SEINE-MARITIME 📢

Le 11/04/2024, au Centre ressources Normandie-Lorraine, se tenait la journée départementale "pour un accueil de loisirs inclusif" organisée par le SDJES 76 et rassemblant les acteurs enfance-jeunesse de Seine-Maritime.

Des ateliers participatifs autour des pratiques inclusives d'accueil des enfants et des jeunes dans les accueils collectifs de mineurs ont rythmé la journée qui s'est terminée par la signature officielle de la Charte départementale par la DASEN, Dominique FIS, la sous-directrice de la Caf de Seine-Maritime, Ghania SOUIHI, la présidence de l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime, Michel Pons de la CHN Coordination Handicap Normandie, Jean-Marc RIMBERT, Directeur Général de Les PEP 76.

De nombreux acteurs de l'enfance-jeunesse du Département étaient présents. Cette Charte est l'aboutissement d'un travail collectif de presque 2 ans, copiloté par le SDJES 76 et le Pôle Ressources Handicap 76, avec les acteurs enfance-jeunesse de la Ville de Rouen, de la Ville de Fécamp, de la Ville Elbeuf sur Seine, de la Ville de Grand Quevilly, de la Mairie de Darnétal, de la Mairie de Grand Couronne, de l'Association St Tho, de la MJC Région Elbeuf, d'ANIM'ELBEUF avec la participation de la Caf de Seine-Maritime, de l' UFCV et de la Coordination Handicap Normandie.

Cette journée a été à la hauteur de notre ambition de fédérer les acteurs enfance-jeunesse du département autour de l'engagement d'ouvrir les accueils de loisirs à tous les enfants, quelques soient leurs différences, dans un esprit de coopération et de co-construction.

Depuis septembre 2024, les collectivités et les associations gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs de Seine-Maritime peuvent rejoindre ce collectif en adhérant à la Charte à partir de son site internet.

Aujourd'hui, 31 gestionnaires d'ACM, collectivités ou associations, adhèrent à cette Charte, soit 292 accueils collectifs de mineurs concernés sur le Département.

Les premières données issues de la Charte concernant les accueils collectifs de mineurs :

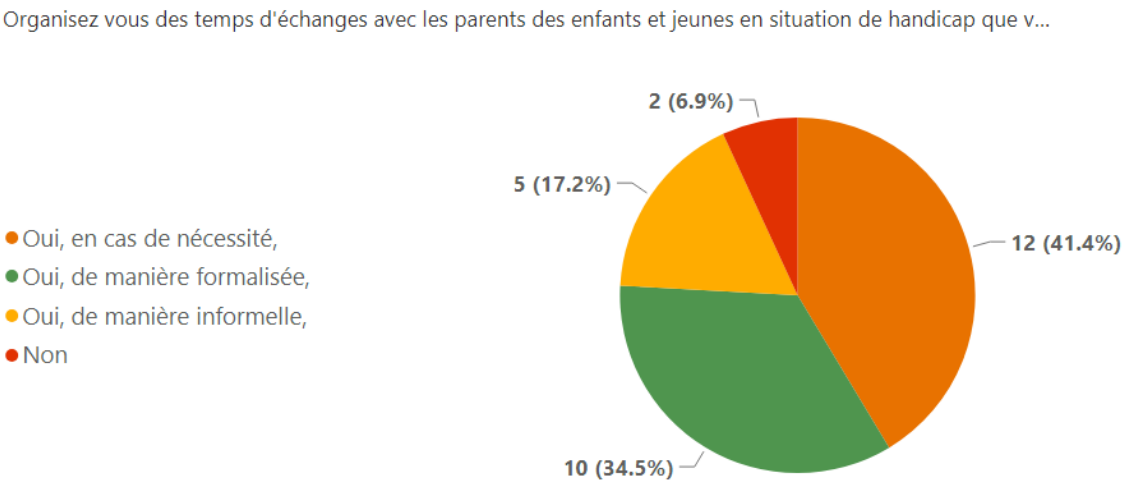

Vos équipes éducatives sont-elles formées/ sensibilisées au handicap ?

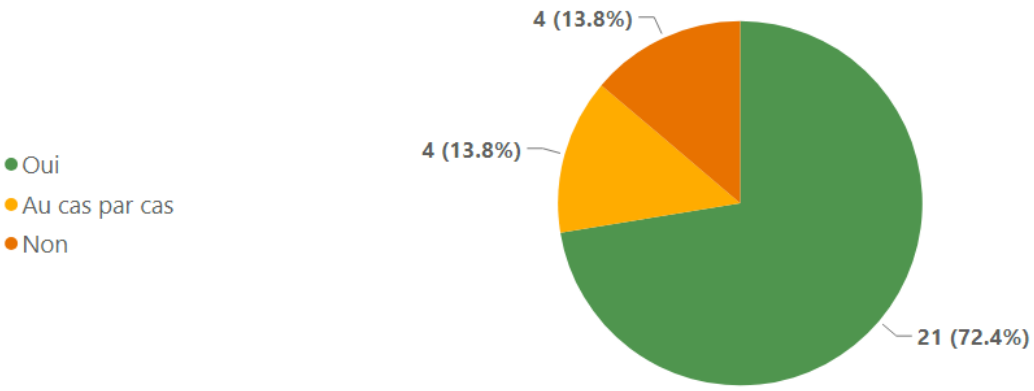

Avez-vous déjà mis en place des aménagements pour faciliter l'accueil ...

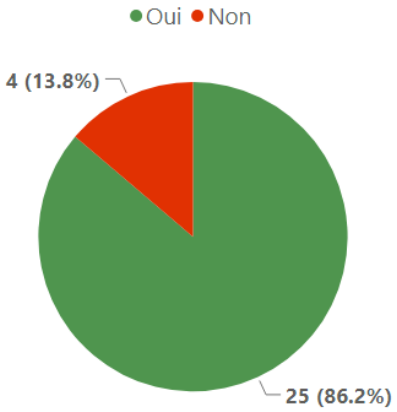

Informez vous les familles sur les conditions d'accueil des enfants et jeu...

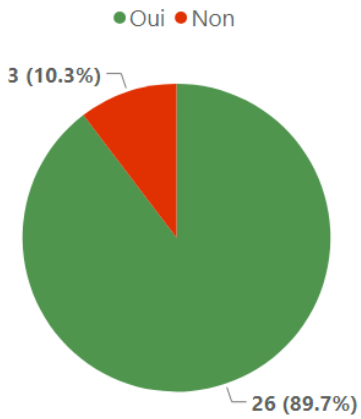

La collectivité ou l'association a-t-elle inscrit les modalités d'accueil des...

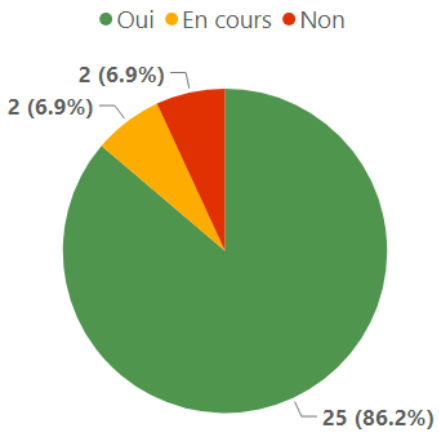

Avez-vous intégré un recueil de connaissance (besoins, habitudes...) de...

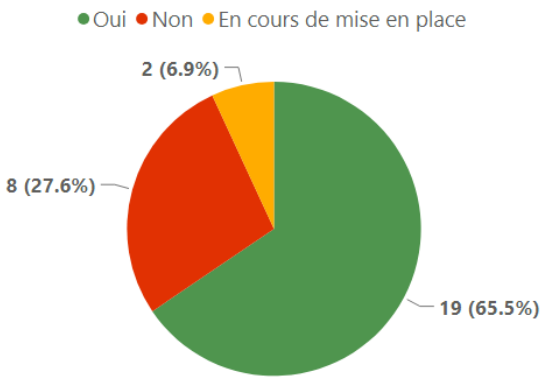

Avez-vous créé des coopérations avec :

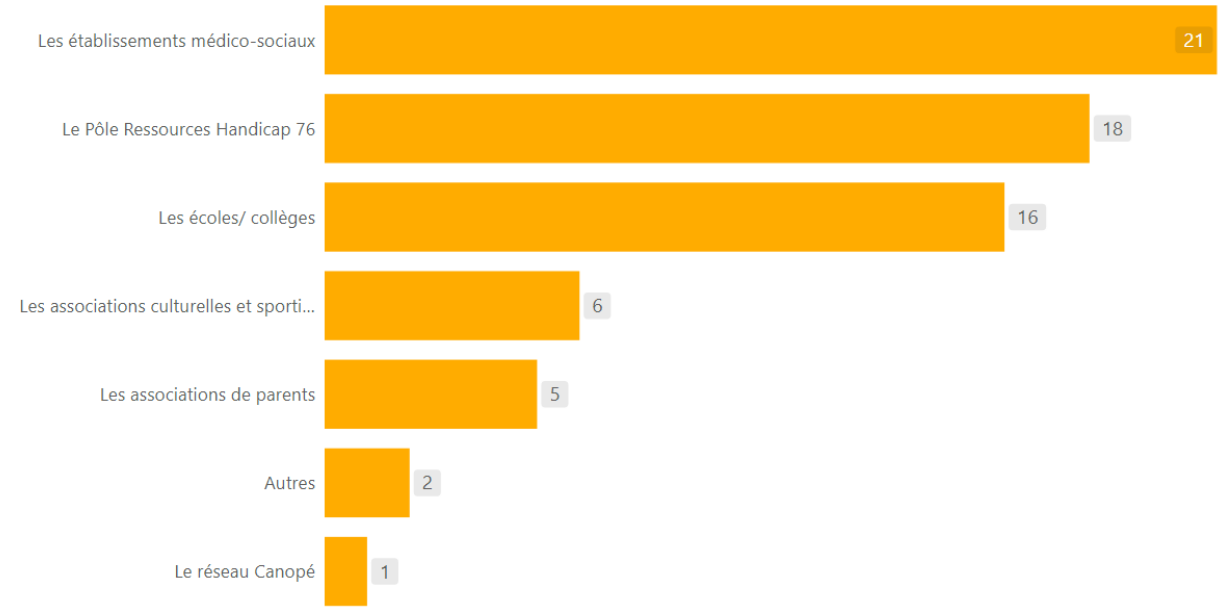

Défis rencontrés

La pérennisation du service

Le 17 octobre 2024, nous nous réunissions lors d'une conférence des financeurs où nous alertions sur le déséquilibre prévisionnel du budget 2025 du PRH 76.

Ce déséquilibre était associé :

· Au coût pour le service de l'application de l'arrêté du 25 juin 2024, généralisant à l'ensemble des salarié.e.s du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, le bénéfice de « la prime Ségur » ;

· A la pérennisation d'un poste d'animatrice de la Charte « pour un accueil de loisirs inclusif » de Seine-Maritime, créé en septembre 2024, sous l'impulsion du SDJES 76 et de la Caf 76 et financé jusqu'au 31 décembre 2024, dans le cadre de l'Appel à projet « continuité éducative ».

Ce déséquilibre prévisionnel est aujourd'hui estimé à 81 802 euros. Le 17 octobre 2024, il avait été annoncé à 80 872 euros.

La perte de la subvention en 2024 de la CPAM du Havre (15 000 euros), puis en 2025 de celle de la CPAM de Rouen, Elbeuf, Dieppe (30 000 euros) ne permet pas de réduire ce déséquilibre et vient structurer une année 2025 déficitaire pour le PRH 76.

Cette situation financière met en péril un service qui depuis 4 ans maintenant rempli ses objectifs. L'incertitude qu'elle engendre impacte le sentiment de sécurité de l'équipe, préalable à un travail efficient et à la continuité de son engagement au service des familles du Département.

La complexification des situations familiales

- Accompagnement des familles allophones
- Augmentation progressive des situations ou plusieurs membres d'une même fratrie sont en situation de handicap, majorant l'épuisement parental
- Parcours éclatés et risques de rupture importants
- Recours aux professionnels libéraux de plus en plus important, pesant sur les finances de la famille
- Difficulté à trouver des solutions de transport pour l'accompagnement des enfants aux RDV de soins avec un risque de rupture de soins et/ou un impact sur la vie professionnelle des parents
- Difficulté à mettre en place des réponses par les Services d'Aide à Domicile (difficulté à recruter, couverture territoriale incomplète)

Des sollicitations accrues sur les temps périscolaires et méridiens

De nombreuses sollicitations mettent l'équipe en situation de « médiation » entre les différents intervenants sur les temps de pause méridienne en particulier, dans un contexte d'évolution règlementaire (déploiement des PAS, AESH gérées par l'état sur le temps méridien, collectivités territoriales qui abondent en ressources humaines pour faire face aux besoins…).

Au départ considéré comme une « porte d'entrée » vers l'accès aux temps périscolaires et aux loisirs, le temps méridien permettait une première observation de l'enfant en situation collective pour travailler sur les aménagements de son accueil sur les temps périscolaires. Aujourd'hui, ces temps méridiens semblent concentrer toute la difficulté des professionnels à encadrer de grands collectifs sans que ces temps ne soient forcément structurés par un projet pédagogique. Peu de solutions s'offrent actuellement pour fournir les appuis nécessaires à ces professionnels.

L'animation de réseau et les partenariats locaux :

Le PRH 76 observe une forte montée en puissance des sollicitations de participation à différents réseaux professionnels liés aux CTG, PEDT entre autres. Les demandes d'accompagnement affluent de la part des collectivités, notamment sur des apports en ingénierie sociale.

Les référentes territoriales ont besoin de trouver un appui stratégique dans ces missions et dans les réponses qu'elles peuvent apporter aux collectivités. Le renforcement de la mission de la cheffe de projet et son expertise en matière de politiques locales permettra de soulager et d'apporter une vision plus globalisée des enjeux aux référentes territoriales.

Le lien avec certains réseaux à l'échelon départemental (Fédération des Centres Sociaux, SDSF, Direction Enfance Famille du CD 76, UTAS) nécessite d'être renouvelé et entretenu plus régulièrement.

Perspectives

La montée en compétences de l'équipe sur l'activité de sensibilisation :

Deux référentes territoriales ont bénéficié en 2024 d'une formation de formateur.rice pour renforcer leurs compétences dans la création de contenus pédagogiques. Deux autres référentes devraient suivre la formation en 2025.

Des collaborations avec le Réseau Canopé autour de la création d'une formation à destination des animateurs d'accueils de loisirs sont en cours. Une formation coanimée par le Réseau Canopé et le PRH 76 devrait voir le jour en 2025-2026 à l'échelle départementale.

En 2025, la Direction Enfance Famille du Département 76 sollicite le PRH 76 pour intervenir auprès des assistantes maternelles en phase de pré-agrément. Le PRH 76 devrait intervenir dans ces sessions de formation pour présenter son action et les interlocuteurs à solliciter en cas de repérage de premières difficultés chez le jeune enfant.

Face à ces nouveaux développements de l'action du PRH 76, nous restons vigilants à ne pas dévoyer le périmètre de mission du service et tentons de distinguer ce qui relève d'un besoin de formation d'actions de sensibilisation. Nous cherchons par là à éviter le recours banalisé aux actions de sensibilisation par les gestionnaires d'accueil pour pallier les carences de la formation de leurs professionnels.

Le renforcement de la fonction de cheffe de projet :

Pour fournir un appui stratégique aux référentes territoriales et assurer la pérennité du dialogue avec les institutions, le comité inter associatif a décidé de renforcer le management de proximité par une présence accrue de la cheffe de projet sur le terrain, en association avec les référentes territoriales. Elle assurera une meilleure intégration du PRH 76 dans les dynamiques de territoire (CTG, Feuilles de route territoriales des UTAS, PEDT), un regard stratégique sur l'implantation des permanences et un dialogue resserré avec les institutions partenaires et les collectivités.

Une articulation renforcée et territorialisée avec les fonctions ressources des établissements et services médico-sociaux :

Le PRH 76 se rapprochera de l'ARS Normandie pour identifier les ESMS ayant développé des fonctions ressources pour mieux les identifier et contribuer à les mettre en lien avec les structures d'accueil de droit commun qui ont besoin d'appuis techniques pour améliorer la qualité de leurs accueils. Le PRH 76 souhaiterait impulser et structurer des communautés éducatives locales constituées par les acteurs du droit commun, les acteurs spécialisés et les associations de parents pour construire collectivement et capitaliser les pratiques inclusives.